

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt trois, le 7 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 12 Nombre de suffrages exprimés : 12 Votes Pour : 12 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Demande de subvention pour l'animation du DOCOB Natura 2000 Haut Louron du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023  N° 2023-20
--	--

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, MIR André, CARTAN Olivier, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADÉ Pierre, MOUNIQ Jean, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, HELARY Yann.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place de la procédure NATURA 2000, un programme d'action est proposé afin d'animer le territoire du site **Natura 2000 du « HAUT LOURON »**.

La Communauté de Communes Aure Louron est chargée d'assurer **la mise en application de son document d'objectifs**, dans le respect de la réglementation et compte-tenu de l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour la protection et le suivi de ce milieu remarquable.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la gestion des sites Natura 2000 a été transférée de l'Etat à la Région Occitanie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Président précise que le programme d'animation à mettre en place du **1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023** est évalué à **244 heures** et correspond à un total des dépenses prévu à **7.700,64 € financé à hauteur de 100% par les crédits de la Région Occitanie**.

Le programme d'animation prévoit :

- le suivi annuel du travail mené par le Conservatoire Botanique Pyrénéen, notamment, sur l'Aster des Pyrénées (suivi de la plantation et prospection ; suivi du PNA Aster...);
- le suivi annuel des travaux d'améliorations pastorales en collaboration avec le GIP CRPGE et l'AFP des IV Véziaux ;
- les actions de sensibilisation et de communication auprès des jeunes, du grand public et des touristes ;
- le suivi administratif (dossiers de demande et de versement des aides, bilan annuel d'animation, réunions, formation, animation du COPIL, rédaction des comptes-rendus...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire :

- adopte le projet d'animation et l'évaluation du coût s'y rapportant ;
- sollicite l'attribution de l'aide auprès de la Région Occitanie, financeur de l'opération ;
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches nécessaires et à signer les pièces utiles à la mise en œuvre de cette animation.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU